



Paris, le 08/01/2019

**Objet : Compte rendu de l'audience du 8 janvier 2019 au ministère de l'Intérieur**

**Etaient présents :**

***Pour l'administration :***

*Christophe CASTANER - Ministre de l'intérieur*

*Laurent NUNEZ - Secrétaire d'Etat*

*Eric MORVAN - DGPN*

*Christophe MIRMAND – Préfet*

*M. Philippe TIRELOQUE - Conseiller police*

*Simon FETET - Conseiller Budget*

*Julien DEFER – Conseiller social*

*Stanislas BOURRON – DRH*

***Pour le SNPPS :***

*Benjamin GAYRARD – Secrétaire général*

*Michel BRUNET – Secrétaire général adjoint*

*Nathalie VEREQUE - Secrétaire nationale*

***Pour le SNAPATSI :***

*Claire COUYOUMDJIAN – Secrétaire nationale chargée des scientifiques*

*Arnaud LOCTIN – Secrétaire national adjoint*

*Nathalie MAKARSKI – Secrétaire générale*

*Bénédicte VERDIN – Secrétaire générale adjointe.*

***Pour le SNIPAT :***

*Xavier DEPECKER - Secrétaire national*

*Lahouaria BENCHENNI - Secrétaire nationale adjointe*

*Michel LORENTZ - Secrétaire national adjoint*

*Guillaume GROULT - Secrétaire national adjoint*



L'audience du 8 janvier 2019 s'est tenue à la demande de l'entente syndicale après que nos organisations aient saisi le ministre de l'intérieur en date du 20 décembre 2018. Ce courrier dénonçait la croissance et l'alourdissement des missions confiées aux personnels scientifiques et la frustration de notre filière considérée comme « sédentaire ».

M. CASTANER conscient de nos difficultés et après avoir entendu notre argumentaire, qualifié de pertinent a pris les engagements suivants :

**Ouverture de 3 chantiers / définition d'un calendrier :**

- **1 : Le statut : (dans un délai de 6 mois – le mois de septembre est annoncé)**

Il évoque la pertinence de travailler sur les questions du recrutement et du repyramidage des corps notamment dans le cadre de la clause de revoyure du protocole de 2016. La qualification d'actif, si elle était évoquée aujourd'hui, rencontrerait le refus des autres interlocuteurs de la fonction publique, selon M. CASTANER. Il affirme que la porte n'est pas fermée mais qu'en l'état actuel, il serait plus judicieux de mettre cette question sur la table au terme des travaux sur la doctrine et la gouvernance.

- **2 : La doctrine d'emploi : (dans un délai de 3 mois : avril 2019)**

Celle de 1995 est obsolète et nécessite d'être revue dans son intégralité. Le SCPTS a la charge de cette mission et le ministre s'engage à ce que les OS soient rapidement associées dans les travaux.

- **3 : La gouvernance : (dans un délai de 3 mois : avril 2019)**

A l'heure actuelle, le ministre a chargé l'IGA d'un rapport pour déterminer du rapprochement ou non de l'INPS avec le SCPTS. Une incorporation de l'INPS au sein du SCPTS est évoquée. Le ministre s'accorde à dire que le recrutement, le management, les astreintes et l'éclatement des services liés à la gestion des différentes directions d'emploi amènent à envisager la création d'une gouvernance unique.

Un rendez-vous avec le ministre est fixé dans trois mois et un courrier sera adressé sous 48h à nos trois organisations et reprendront les éléments de langage et le calendrier précités. Nous ne manquerons pas de vous la transmettre dès réception.

**L'entente syndicale restera vigilante quant au respect des engagements pris aujourd'hui par le ministre.**